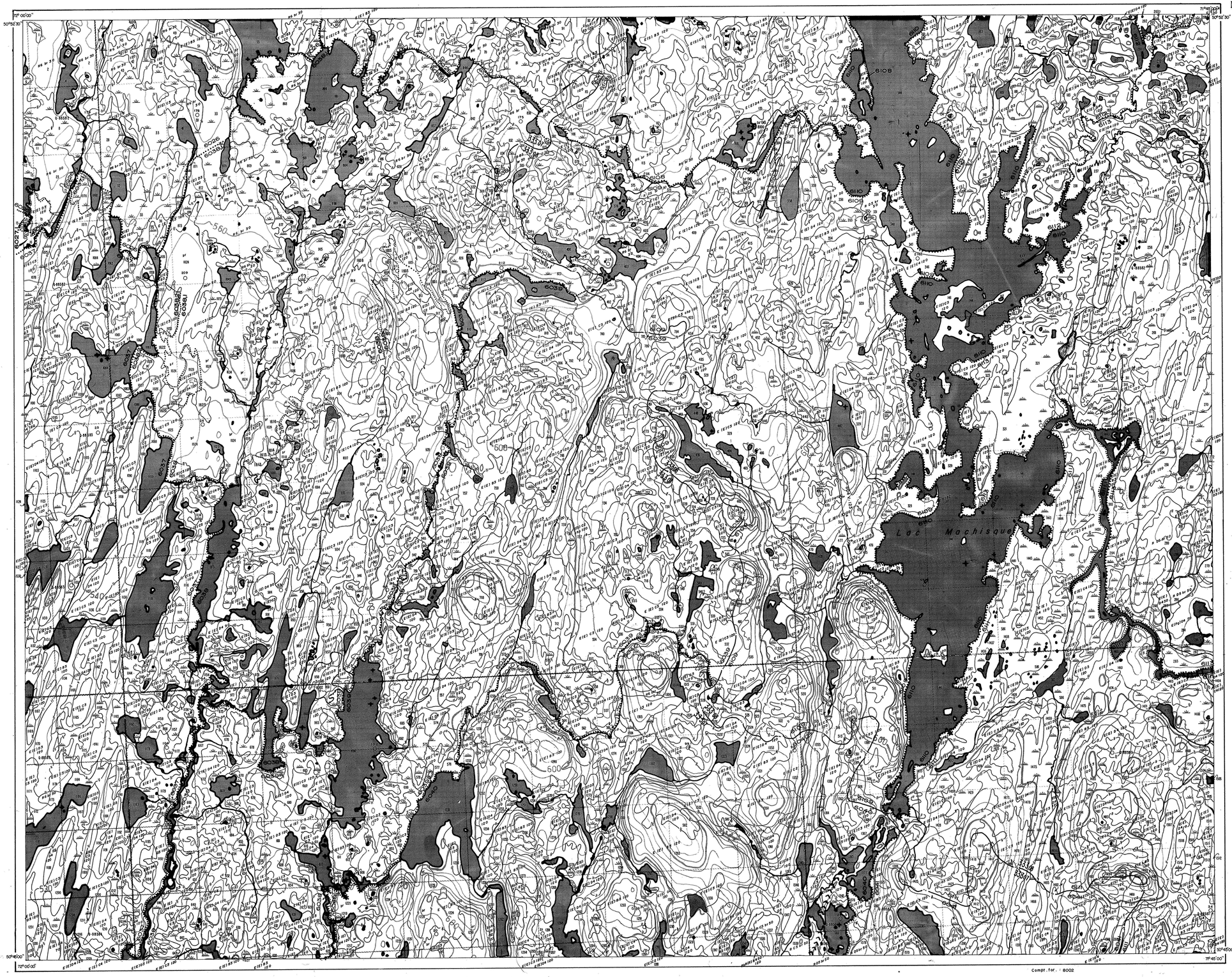

Compt. for. : 8002

A jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à diamètre limite avec semenciers
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Bricolage partiel (coupe au gabet)
Coupe de conversion
Plantation en résineux
Plantation de feuillus
Ensemencement
Érablaie commerciale
Récolte dans les tablières boisées (décisions libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et non origines de la litiérie forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — sapin et/ou épinette blanche
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — pin blanc (vieux pin rouge)
— — pin rouge
— — pin gris
— — mélèze (cultivé)
— — pruche
— — thuya (cèdre)
Pessière
— — épinette noire et/ou épinette rouge (occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — mélèze
— — — sapin
— — épinette noire et/ou pin rouge
— — — pin rouge
— — épinette noire
— — sapin et/ou épinette blanche
— — épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation épinette noire)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — épinette noire et/ou pin rouge
— — pin rouge
— — pin gris
— — mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — pin rouge
— — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — mélèze
— — — pin blanc et/ou pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin
— — — épinette noire et/ou épinette blanche
— — — plantation de thuya? ...
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — thuya (cèdre)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — mélèze
— — — pin blanc et/ou pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin
— — — épinette noire et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — thuya (cèdre)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — pin blanc et/ou pin rouge
— — — pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brévis)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — — avec pin blanc
— — — — — — — avec pin rouge
— — — — — — — avec mélèze
— — — — — — — avec sapin
— — — — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin rouge
— — — — avec mélèze
Bouleau à bouleau jaune avec résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — — — avec pin gris
Peuplerais avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
Peuplerais avec épinette noire ou rouge
Cerisaie rouge résineuse
Cerisaie rouge feuillue
Mélangés à feuillus tolérants sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — Essences tolérantes
— — Essences intolérantes
— — sur station humide
— — plantation
Bouleaux
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à peupliers
Cerisaies rouges
Cerisaies
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érables à sucre
— — de bouleaux jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, pépinière, pourvoirie de sit., terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus éclaircies légères
Coupe partielle
Coupe totale légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les feuillus sauf le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier
⊖ 1 à 50 %
⊗ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Coupe totale légère
Coupe partielle
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10	10 ans
20	11-20
30	21-30
40	31-40
50	41-50
60	51-60
70	61-70
80	71-80
90	81 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30	70-30 (sous)
30-70	30-70
30-30	30-30
30-50	30-50
50-30	50-30
50-50	50-50
50-70	70-50
70-50	70-50

FORÊT RÉSINEUSE

Jeune indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus indifférencié, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieux indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus indifférencié, majorité des tiges supérieures à 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	10m 1	10m 2	17m 3	13m 4	7m 5	7m 6
A	A1	A/B	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Modérée	0 à 30 %	simple
Forte	31 à 60 %	+
Forte	61 à 90 %	+
Abrupte	91 % et plus	+
Superficie entourée de pentes ≥ 31 %		+

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E1 C3 D2 50 m C1 — classe de densité — classe d'âge — classe de hauteur — type de couvert — origine — classe de pente — type de couvert — classe de densité

R C2 c1 d3 D1 — classe de pente — classe d'âge — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARC V. MERCIER & ASS.
SIGNATURE : Marc V. Mercier

GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27
Unité d'aménagement: 3
Unité de sondage: 4
000 02 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 3330*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 90900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 6108*
Région écologique: 12d

Municipalité régionale de comté ..... M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1988
Carte forestière : Année de publication : 1989
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/5/88
Déclinaison magnétique : 21° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-1	22-H-4	22-H-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-I-16	22-L-13	22-L-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-I-9	22-L-12	22-L-11	

22 L/13 S.O.